

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 1er août 2005 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents :

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
France St-Laurent, conseillère

Est absente:

Martine Plante, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente
Lucie Rioux, secrétaire administrative est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbal du 4 juillet 2005**
- 4. Procès-verbal du 6 juillet 2005**
- 5. Suivi des procès-verbaux**
- 6. Déboursés**
- 7. Période de questions**

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. Frédéric Beaudin / engagement
2. Charles-Olivier Chassé / fils Danny Chassé et Caroline Tardif
3. Tribunal administratif du Québec / décision (**copie**)
4. J"D" Spécialiste de l'habitation / achat d'un résidu de terrain (**copie**)
5. Jean Tremblay / protocole

B. Sécurité publique

1. Sécurité Sculptures de Sable

C. Transport

1. Rapport de l'inspecteur municipal
2. Ministère des Transports / résolution (copie)
3. Bordures de rues – Côté et Des Coquillages

D. Hygiène du milieu

1. Analyses de l'eau potable / conformes
2. Patrick Ross / raccordement aqueduc

E. Urbanisme

1. Jean-René Ross
2. Dossier Jean-René Ross / demande (**copie**)
3. Demandes de PIA:
 - a) 66 Route du Fleuve Ouest, Pierre Laplante
Construction d'un solarium
 - b) 245 Route du Fleuve Ouest, Mario Larouche
Agrandissement de la maison
 - c) 150 Route du Fleuve Ouest, Ginette Langlois
Construction d'une remise
 - d) 44 Route du Fleuve Est, Micheline Lebel
Construction d'une maison
 - e) 125 Route du Fleuve Ouest, Daniel Paquette
Construction d'une maison
 - f) 38 Route du Fleuve Est, Victor Laplante
Aménagement paysager
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiment
5. Jean-Baptiste Brillant / CPTAQ – construction d'une maison
6. Mathieu Fournier / CPTAQ – construction d'une maison
7. Ferme Blanco et G. Garon Bic inc / CPTAQ exploitation d'une sablière (autoroute 20)
8. Auguste Ross / sablière - renouvellement

F. Loisir et culture

G. Édifice et machinerie

H. Divers

1. Florence Corbin / remerciements
2. Laura Chénard / félicitations
3. Corporation de développement touristique de Sainte-Luce / sculptures de Sable / félicitations

8. Correspondance

9. Période de questions

10. Élections 2005

11. Levée d'assemblée

649-2005

Ordre du jour

Proposé par: Gilles Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

650-2005

Procès-verbal du 4 juillet

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 4 juillet 2005 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par France St-Laurent appuyé par Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et le procès-verbal soit adopté.

Adopté

651-2005

Procès-verbal du 6 juillet

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 6 juillet 2005 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Guy Caron appuyé par Gaston Beauchesne et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Le maire fait la lecture de quelques résolutions

Déboursés

FACTURES PAYÉES - JUILLET

1	Rémunération élus - juillet	2 175.29 \$
2	Rémunération employés -juillet	42 527.34 \$
3	REER - juillet	1 905.92 \$
4	Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix - bail juillet	702.93 \$
5	Tournoi de golf MRC de La Mitis Naissance Vincent Xavier Moreau	96.00 \$
6		75.00 \$
7	Cogéco Câble Inc.	80.46 \$
8	Citicorp Finance Vendeur Ltée	471.07 \$
9	Télus	1 222.24 \$

10 Hydro-Québec 4 760.40 \$

TOTAL PAYÉ: 54 016.65 \$

FACTURES À PAYER - JUILLET

1	Ministère du Revenu - remises juillet	11 275.97 \$
2	Agence des douanes et du revenu du Can. - remises juillet	6 489.46 \$
3	Great-West - août	1 780.47 \$
4	La Maison d'auto Fortier Inc	34.50 \$
5	Télus mobilité	453.87 \$
6	Radio-Onde (Château de sable)	184.04 \$
7	Marie-Andrée Jeffrey	14.70 \$
8	Marie-Berline Deschênes	62.65 \$
9	Jean-Claude Molloy	120.40 \$
10	Resto-Trémoni	37.70 \$
11	Les Services Kopilab	93.75 \$
12	Centre Bureautique	412.79 \$
13	Les Éditions juridiques FD	269.64 \$
14	Les Éditions Belcor (Château de sable)	259.96 \$
15	Fonds de l'information foncière	54.00 \$
16	Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent	57.51 \$
17	Ser. agricoles Bas-St-Laurent (Loisirs balle-molle Luceville)	29.64 \$
18	IPL (bacs à ordures)	2 153.27 \$
19	Buanderie le Blanchon	50.84 \$
20	Les Tissus Ouellet	115.02 \$
21	Les Produits sanitaires Lépinés	419.68 \$
22	Laboratoire Biologie aménagement B.S.L.	549.82 \$
23	Produits sanitaire Roger Pelletier Inc.	274.56 \$
24	Garage Gilles Langlois (essence)	173.03 \$
25	Garage St-Laurent (essence)	630.12 \$
26	Garage M. De Champlain (essence)	350.95 \$
27	Gaz-O-Bar (diesel)	266.91 \$
28	Quincaillerie Ste-Luce-Luceville	488.95 \$
29	Rona le rénovateur	16.30 \$
30	Pièces d'auto Rimouski	114.51 \$
31	Air liquide	260.66 \$
32	Atelier C.Y. Gagnon Inc.	219.47 \$
33	Camions Peterbilt Rimouski Ltée	372.03 \$
34	Metalium	151.67 \$
35	Marius Amiot Inc	501.05 \$
36	Garage Raymond Turcotte et Fils Inc.	149.06 \$
37	Wolseley	5 431.43 \$
38	Les Pavages Laurentiens	854.67 \$
39	Les Excavations Dany Desrosiers Inc.	741.92 \$
40	Nova Envirocom Inc. (bâtons aérateurs)	323.23 \$
41	MRC de La Mitis	1 217.88 \$
42	Ville de Mont-Joli	2 326.00 \$
43	Les Entreprises Gauthier	6 537.25 \$
44	Jean-Pierre St-Amand	227.88 \$
45	S.P.A.R. Enr	402.59 \$
46	Les Composts du Golfe Inc.	1 433.46 \$
47	Fred Lamontagne	46.88 \$
48	Plomberie Luceville Inc.	421.16 \$
50	9117-4219 Québec Inc. - ramoneurs	13 921.01 \$
51	Henri Tanguay	99.97 \$

TOTAL À PAYER: 62 874.28 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 116 890.93 \$

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 juillet 2005.

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe

652-2005

Déboursés juillet 2005

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement des comptes dus au 31 juillet 2005.

Adopté

Période de questions

653-2005

Frédéric Beaudin / engagement

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de Monsieur Frédéric Beaudin pour les mois de juillet et août pour aide à la conciergerie et ce selon les conditions salariales au dossier 03-0048.

Adopté

654-2005

Charles-Olivier Chassé / fils de Danny Chassé et Caroline Tardif

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75\$ à la Caisse Populaire Sainte-Luce-Luceville dans le compte de Charles-Olivier Chassé et ce selon le règlement des naissances.

Adopté

Tribunal administratif du Québec / décision

Monsieur le maire fait lecture de la décision du Tribunal administratif dans le dossier de modification de zonage concernant les parcelles au sud de l'autoroute "20" de la municipalité de Sainte-Luce. – Refusé par la CPTAQ -

655-2005

J.D. Spécialiste de l'habitation / achat d'un résidu de terrain

Considérant que J.D. Spécialiste de l'habitation, représenté par Monsieur Jeannot Dubé, s'est montré intéressé à l'achat d'un résidu de terrain, dans la Côte de l'Anse appartenant à la municipalité de Sainte-Luce;

Considérant que M. Dubé a fait un offre de 18 000\$;

Par conséquent:

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de faire une contre proposition au montant de 25 000\$ concernant la vente d'un résidu de terrain, situé dans la Côte de l'Anse, lequel terrain appartenant à la municipalité de Sainte-Luce, à J.D. Spécialiste de l'Habitation. Les frais se rattachant à la transaction sont au frais de J.D. Spécialiste de l'Habitation. Monsieur Gaston Gaudreault, maire et Madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe sont autorisés à signer dans le dossier.

Adopté

656-2005

Jean Tremblay / protocole

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Gaston Gaudreault, maire et Madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe à signer le protocole d'entente avec Monsieur Jean Tremblay concernant l'ouverture de la rue des Coquillages et la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique.

Adopté

657-2005

Sécurité Sculptures de sable / paiement

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 70\$ par personne ayant effectué la sécurité lors de la tenue des Sculptures de Sable le 23 juillet 2005 pour un total de 420\$.

Adopté

Acc. réc.

Accusé réception

Le conseil municipal accuse réception du rapport en date du 31 juillet 2005 de l'inspecteur municipal.

658-2005

Ministère des Transports / résolution

Attendu que la Municipalité de Sainte-Luce est d'accord pour la réalisation de travaux et que ces derniers sont conformes à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que la Municipalité mandate le consortium SNC-Lavalin inc, et CIMA + à préparer les plans et devis pour les travaux sur le réseau d'aqueduc;

Attendu que la Municipalité mandate le ministère des Transports du Québec à présenter la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Attendu que ces travaux seront aux frais du ministère des Transports;

Attendu que ces travaux sont conforme à la réglementation municipales;

Attendu que les frais engagés pour la réalisation des travaux sont aux frais du ministère des Transports du Québec.

Il est proposé par Gilles Gagnon et appuyé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

Adopté

659-2005

Ministère des Transports / résolution

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Luce recommande la demande du ministère des Transports, adressée à la CPTAQ, qui demande l'acquisitions d'emprise supplémentaires qui sont nécessaires afin de permettre le réaménagement de la courbe du 2e rang Est dans le secteur du ruisseau des Prairies et afin de permettre un accès entre le 2e rang Est et la bretelle d'autoroute 20 par les agriculteurs, par le biais d'un chemin d'accès mitoyens;

Attendu que ces travaux sont conforme à la réglementation municipale;

Attendu que ces travaux visent l'amélioration de la sécurité du 2e rang Est, de l'accès aux agriculteurs aux voies de desserte prévu au nord de l'autoroute et prolonge la voie de desserte au nord de l'autoroute vers l'est;

Attendu que l'entretien de ce chemin d'accès mitoyen ne soit pas à la charge de la municipalité de Sainte-Luce

Il est proposé par Gaston Beauchesne, appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité de recommander la demande d'acquisition d'emprise supplémentaire pour le réaménagement de la courbe du 2^e Rang Est.

Adopté

660-2005

Bordures de rues Côté et des Coquillages

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de bordures de rue pour les rues Côté et des Coquillages. Que le coût du matériel soit pris à même le règlement d'emprunt R-2005-59

Adopté

Analyses de l'eau potable / conforme

661-2005

Patrick Ross / branchement aqueduc Route 132 Est

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Patrick Ross, propriétaire du 116 route 132 Est, à procéder au raccordement d'aqueduc à la conduite d'eau existante situé sur la Route 132 Est. Le raccordement est à l'entière responsabilité de Monsieur Ross étant donné que c'est un raccordement d'ordre privé.

Adopté

662-2005

Dossier Jean-René Ross

Considérant que l'étroitesse des terrains de la zone 18-1 rend difficile l'implantation d'usages exigeant des espaces construits et des aires de stationnement d'une certaine ampleur;

Considérant que la planification d'urbanisme détermine déjà des zones pouvant convenir à des projets d'hébergement et de restauration;

Considérant que le conseil désire un développement touristique du corridor longeant le littoral sans toutefois compromettre la qualité de vie des résidents;

Considérant que des citoyens du secteur situés à proximité du projet ont signifié leurs réticences à un changement de vocation pour des raisons de quiétudes

Il est proposé par Gaston Beaudesne, appuyé par Gilles Gagnon et unanimement résolu:

D'interrompre définitivement les procédures visant à une modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage consistant à permettre des services commerciaux à vocation touristique dans le secteur correspondant à la zone 18-1;

D'Analyser, dans le cadre de la révision prochaine du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, l'opportunité d'autoriser certains usages récréo-touristiques le long du tronçon résidentiel de la Route du Fleuve, lesquels usages devraient être d'envergure réduite et de faible incidence sur le voisinage*

* exemple: gîte d'au plus cinq chambres, vente de produits artisanaux.

Adopté

Demande d'approbation PIA / Dossiers

663-2005

**Monsieur Pierre Laplante, 66 Route du Fleuve Ouest,
Construction d'un solarium**

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété sise au 66, Route du Fleuve Ouest de Monsieur Pierre Laplante;

Par conséquent il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon
appuyé par: France St-Laurent

Et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de demande de permis de Monsieur Pierre Laplante (numéro: 2005-16) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

664-2005

**Monsieur Mario Larouche, 245, Route du Fleuve Ouest
Agrandissement de la résidence**

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété sise au 245, Route du Fleuve Ouest de Monsieur Mario Larouche;

Par conséquent il est proposé par: Gilles Gagnon
appuyé par: Guy Caron

Et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de demande de permis de Monsieur Mario Laroauche (numéro: 2005-17) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

665-2005

**Madame Ginette Langlois, 150, Route du Fleuve Ouest
Construction remise**

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété sise au 150, Route du Fleuve Ouest de Madame Ginette Langlois;

Par conséquent il est proposé par: France St-Laurent
appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de demande de permis de Madame Ginette Langlois (numéro: 2005-18) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

666-2005

**Madame Micheline Lebel, 44, Route du Fleuve Est
Construction maison**

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété sise au 44, Route du Fleuve Est de Madame Micheline Lebel;

Par conséquent il est proposé par: Gilles Gagnon
appuyé par: Guy Caron

Et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de demande de permis de Madame Micheline Lebel (numéro: 2005-10) dans le cadre du règlement sur les PIA, conditionnel à la réception des plans d'arpenteurs et du contrat notarié,.

Adopté

667-2005

**Monsieur Daniel Paquette, 125, Route du Fleuve Ouest
Construction de maison**

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété sise au 125, Route du Fleuve Ouest de Monsieur Daniel Paquette;

Par conséquent il est proposé par: France St-Laurent
appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de demande de permis de Monsieur Daniel Paquette (numéro: 2005-02) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

668-2005

**Monsieur Victor Laplante, 38, Route du Fleuve Est
Aménagement paysager**

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété sise au 38, Route du Fleuve Est de Monsieur Victor Laplante;

Par conséquent il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon
appuyé par: Gilles Gagnon

Et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de demande de permis de Monsieur Victor Laplante (numéro: 2005-19) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

669-2005

Jean-Baptiste Brillant / CPTAQ – Construction maison

Considérant que l'emplacement visé n'est pas cultivé;

Considérant que la configuration et la localisation du terrain limitent les possibilités de son utilisation à des fins agricoles;

Considérant que l'emplacement visé est bordé au sud, à l'est et à l'ouest par des résidences, et au nord par la route 132;

- Considérant que le projet n'appartient pas de contraintes supplémentaires au développement des entreprises agricoles du secteur;
- Considérant que le projet ne nuirait pas à l'homogénéité de la communauté agricole du secteur, étant donné que les activités agricoles se déroulent généralement plus au sud de l'emplacement visé;
- Considérant qu'il y a dans la municipalité, des espaces appropriés hors de la zone agricole pour l'implantation de ce type d'usage;
- Considérant que le projet serait conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;
- Par conséquent il est proposé par: France St-Laurent
appuyé par: Gilles Gagnon
- et résolu à l'unanimité de recommander la demande de Monsieur Jean-Baptiste Brillant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant l'autorisation de construire une maison résidentielle sur le lot P-115, Rang 1 de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

670-2005

Mathieu Fournier / CPTAQ / Construction maison

- Considérant que le projet est conforme aux règlements d'urbanisme;
- Considérant que le projet réponds aux objectifs de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec
- Considérant que le demandeur doit produire une déclaration en vertu de l'article 32 de la Loi afin de pouvoir construire sa résidence;
- Par conséquent il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon
appuyé par: Guy Caron
- et résolu à l'unanimité de recommander la demande de Monsieur Mathieu Fournier, pour et au nom de la Ferme Yveclair Ste-Luce inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation de construire une maison résidentielle sur le lot P-52, Rang 2 Est de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

671-2005

Ferme Blanco et Gilbert Garon Bic inc. / CPTAQ – Exploitation d'une sablière

- Considérant que la présente demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, grade 1 pour le projet de l'autoroute "20" sur les lots 217, 218, 219, 220, n'a pas pour but de créer des propriétés foncières dont la superficie est insuffisante pour pratiquer l'agriculture;
- Considérant que le projet ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

Considérant que les terres seront remises en culture après exploitation;

Considérant qu' aucun endroit situé hors de la terre agricole ne peut répondre aux besoins de la présente demande;

Par conséquent il est proposé par: Gilles Gagnon appuyé par Paul-Eugène Gagnon

et résolu à l'unanimité de recommander la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur les lots, 217, 218, 219 et 220 Rang 2, cadastre de la paroisse de Sainte-Luce, en la municipalité de Sainte-Luce, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

672-2005 **Ferme Auguste Ross / renouvellement sablière**

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec le renouvellement pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 190, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce au nom de Ferme Auguste Ross et Fils inc.

Adopté

Remerciements de Madame Florence Corbin

Accusé réception d'un mot de remerciements.

673-2005 **Laura Chénard, félicitations**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à Laura Chénard pour sa sélection au sein de l'équipe du Québec pour le championnat de soccer qui a eu lieu à Prince-Albert en Alberta et pour sa médaille d'argent récoltée lors de ces même jeux.

Adopté

Correspondance

- **Québec, le sous-ministre** – Loi sur les compétences municipales (projet de loi no 62)
- **Ministre déléguée aux Transports**
 - Subvention de 3 245.76 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2005.
 - Subvention de 32 539 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- **Programme d'infrastructure Canada** – Sondage sur les municipalités et les collectivités des Premières Nations.

- **Flash MMQ** – Bulletin d’information
- **Flash MMQ** – Communiqué
- **La Fondation Rues principales** – Colloque de la Fondation Rues principales, le mercredi 28 septembre 2005 au Capitole de Québec.
- **Comité ZIP du Sud-de-l’Estuaire** – Bulletin de liaison
- **Judo Mitis** – Photo des deux athlètes sélectionnés
- **Développement > social** – Revue
- **Vecteur environnement** – Revue
- **SCHL** - Revue
- **Dernière heure** - information
- **C.P.T.A.Q.**
 - Dossier gravière-sablière lots 52-53 et 54
 - Document de référence à l’intention des instances municipales – demande d’exclusion de la zone agricole
- **Ministère des Transports** – Travaux Route Carrier
- **Affaires municipales et Régions** – Confirmation du dépôt du rapport financier 2004
- **Lettre M. Michel Giguère**, dossier J-René Ross

Période de questions

Élections novembre 2005

675-2005 **Levée d'assemblée**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de levée la session à 21h25.

Adopté

Gaston Gaudreault
Maire

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale adj.